

Villabé, le 25 janvier 2018

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,  
en séance publique,

**LE VENDREDI 02 FEVRIER 2018 A 19H30  
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

**1. Affaires générales**

- a) Porter à connaissance : Décisions du Maire
- b) Approbation du PV du conseil municipal du 01 décembre 2017
- c) Approbation des Statuts de la CA GPS
- d) Porter à connaissance : Contribution des communes au budget 2018 du S.D.I.S
- e) Porter à connaissance : « Risques technologiques » autour de la Société CUSHMAN et WAKEFIELD à Villabé
- f) Porter à connaissance : PPRT autour du dépôt d'hydrocarbure CIM à Grigny et du dépôt de gaz liquéfiés de la Société Antargaz à Ris-Orangis.

**2. Affaires culturelles**

- a) Règlement intérieur du studio de l'espace culturel La Villa
- b) Convention d'occupation précaire du domaine public par l'Association des Familles de Villabé
- c) Convention d'occupation précaire du domaine public par l'association 14-19
- d) Convention d'occupation précaire du domaine public par l'Atelier de l'Orage

**3. Affaires scolaires**

- a) Tarification des séjours colonies

**4. Ressources Humaines**

- a) Modification du tableau des effectifs

**5. Urbanisme**

- a) PLU : Débat sur le PADD
- b) Approbation de la convention Cirque de l'Essonne et du plan programme

**6. Motion**

- a) Motion sur le RER D

**7. Questions orales**



**Karl DIRAT**

**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart